Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

Band: 39 (1900)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

II. Lois et ordonnances fédérales.

Pages	
	Déclaration entre la Suisse et l'Autriche, au sujet
	de la correspondance directe entre les autorités
3	judiciaires des deux pays, 30 décembre 1899
	Loi fédérale concernant l'établissement et l'exploita-
	tion des chemins de fer secondaires, 21 dé-
9	cembre 1899
	Ordonnance concernant les laboratoires pour l'étude
	de la peste, ainsi que la manière d'établir le
15	- ' -
15	diagnostic de cette maladie, 30 juin 1900 .
	Ordonnance concernant la fourniture des chevaux
25	pour le service d'instruction, 7 juillet 1900
	Loi tédérale facilitant l'exercice du droit de vote
	et simplifiant les opérations électorales, 30 mars
30	1900
	Arrêté du Conseil fédéral concernant une modification
	partielle du règlement d'exécution du 10 no-
	vembre 1896 pour la loi fédérale sur les brevets
	d'invention du 29 juin 1888, revisée le 23 mars
33	1893, 17 juillet 1900
	Loi fédérale sur les dessins et modèles industriels,
37	30 mars 1900
	Règlement d'exécution pour la loi fédérale du 30 mars
	1900 sur les dessins et modèles industriels,
49	97 inillet 1900
40	21 Junet 1900

Pages n	Arrêté du Conseil fédéral concernant la modification
	de l'article 43, 1, b, du règlement de transport
. 67	pour les postes, 3 août 1900
ic ciamino	
	Arrête du Conseil fédéral concernant la dénonciation
	des anciennes conventions postales avec la
	Confédération de l'Allemagne du Nord, la
	Bavière, le Wurtemberg et Bade, et l'entrée
	en vigueur de nouvelles conventions postales
a	conclues avec l'Allemagne, l'Autriche et la
. 69	Hongrie, 31 août 1900
e	Arrangement réglant les rapports particuliers entre
l-	l'administration des postes de Suisse et l'ad-
)-	ministration des postes de l'empire d'Alle-
	magne (rapports directs entre la Suisse, la
	Bavière et le Wurtemberg exceptés), ainsi
	que les rapports directs entre l'administration
	des postes de Suisse, d'une part, et les
	administrations des postes des royaumes de
	Bavière et du Wurtemberg, d'autre part,
. 70	12 août 1900
PA	Arrangement réglant les rapports particuliers entre
	l'administration des postes de Suisse et l'ad-
	ministration des postes d'Autriche, 12 août 1900
	- A
	Arrangement concernant les relations postales entre
. 99	la Suisse et la Hongrie, 12 août 1900 .
	Arrêté du Conseil fédéral suspendant l'exécution
	du règlement du 14 décembre 1899 sur les
	examens de maturité pour les candidats aux
. 106	professions médicales, 26 octobre 1900 .
1-	Règlement pour l'exécution de l'arrêté fédéral con-
t	cernant l'encouragement de l'enseignement
. 107	commercial, 17 novembre 1900

Règlement pour l'exécution des arrêtés fédéraux	Pages
concernant l'enseignement professionnel et	
industriel, ainsi que l'enseignement de l'économie	
domestique et l'instruction professionnelle à don-	
ner à la femme, 17 novembre 1900	118
Déclaration entre la Suisse et la Belgique concer-	
nant la transmission directe des actes judi-	
ciaires, etc., 29 novembre 1900	127
Loi fédérale sur l'alcool, 29 juin 1900	128
Règlement d'exécution de la loi fédérale sur l'alcool	
du 29 juin 1900, 24 décembre 1900	140
Arrêté du Conseil fédéral complétant les dispositions	
du § 58 de l'Annexe V du règlement de trans-	
port des entreprises de chemins de fer et de	
bateaux à vapeur suisses, entré en vigueur	
le 1er janvier 1894, et les dispositions du	
règlement pour les transports militaires, entré	
en vigueur le 1 ^{er} janvier 1895, en ce qui	
concerne le transport de la munition et des	
explosifs sur les chemins de fer à traction	001
électrique, 3 décembre 1900	221
$III^{\tt e}$ $appendice$ comprenant les prescriptions spéciales	
applicables aux chemins de fer électriques	
comme complément au § 58 de l'Annexe V	
au règlement de transport, 3 décembre 1900	224
Arrêté fédéral concernant la remise de souliers	
de marche et de quartier aux recrues et aux	
hommes incorporés de l'élite et de la land-	
wehr, 21 décembre 1900	227
Erratum	230

Table alphabétique des matières du tome XXXIX du Bulletin des lois.

(Année 1900.)

Lois et ordonnances fédérales.

A. Actes judiciaires. V. Transmission directe des actes judiciaires. Pages

Administration des postes. Arrangement réglant les rapports particuliers entre l'- de Suisse et l'- de l'empire d'Allemagne (rapports directs entre la Suisse, la Bavière et le Wurtemberg exceptés), ainsi que les rapports directs entre l'- de Suisse, d'une part, et les — des royaumes de Bavière et du Wurtemberg, d'autre part 70 Arrangement réglant les rapports particuliers entre l'— de Suisse et l'— d'Autriche 87 Alcool. Loi fédérale sur l'— 128 Règlement d'exécution de la loi fédérale sur l'— du 29 juin 1900 140 Annexe I. Cahier des charges concernant les lots de distillerie prévus aux art. 2 et 3 de la loi fédérale sur l'— 184 Annexe II. Conditions générales réglant l'achat d'alcools étrangers par la Régie fédérale des

209

alcools.

235	
Allemagne du Nord. V. Conventions postales.	Page
Allemagne. V. Administration des postes.	
V. Conventions postales.	
Autriche. ∇ . Administration des postes.	
V. Conventions postales.	
V. Correspondance directe entre les autorités	
judiciaires.	
Autorités judiciaires. V. Correspondance directe	
entre les autorités judiciaires.	
В.	
= :	
Bade. V. Conventions postales.	
Bavière. V. Administration des postes.	
V. Conventions postales.	
Belgique. V. Transmission directe des actes	
judiciaires.	
Brevets d'invention. Arrêté du Conseil fédéral	
concernant une modification partielle du règle-	
ment d'exécution du 10 novembre 1896 pour	
la loi fédérale sur les —, du 29 juin 1888,	0.0
revisée le 23 mars 1893	33
C.	
Candidats aux professions médicales. V. Examens	
de maturité.	
Chemins de fer secondaires. Loi fédérale concer-	
nant l'établissement et l'exploitation des —	9
Chemins de fer électriques. V. Règlement de	
transport.	
Chemins de fer. V. Règlement de transport.	

Chevaux pour le service d'instruction. Ordonnance

concernant la fourniture de — . . .

25

	Pages
Conventions postales. Arrêté du Conseil fédéral	
concernant la dénonciation des anciennes —	
avec la Confédération de l'Allemagne du Nord,	
la Bavière, le Wurtemberg et Bade, et l'entrée en vigueur de nouvelles — avec l'Allemagne,	
l'Autriche et la Hongrie	69
Correspondance directe entre les autorités judi-	017
ciaires. Déclaration entre la Suisse et l'Autriche,	
au sujet de la — des deux pays	3
• •	0
D.	
Dénonciation des anciennes conventions postales.	
V. Conventions postales.	
Dessins et modèles industriels. Loi fédérale sur	
les —	37
Règlement d'exécution pour la loi fédérale du	
30 mars 1900 sur les -	49
Droit de vote. Loi fédérale facilitant l'exercice	
du — et simplifiant les opérations électorales	30
E.	
Enseignement commercial. Règlement pour l'exé-	
cution de l'arrêté fédéral concernant l'encourage-	
ment de l'—	107
Enseignement professionnel et industriel. Règle-	
ment pour l'exécution des arrêtés fédéraux	
concernant l'-, ainsi que l'enseignement de	
l'économie domestique et l'instruction profes-	
sionnelle à donner à la femme	118
Examens de maturité. Arrêté du Conseil fédéral	
suspendant l'exécution du règlement du 14 dé-	
cembre 1899 sur les — pour les candidats	
aux professions médicales	106

Hongrie. V. Relations postales. V. Conventions postales.

I.

Instruction professionnelle. V. Enseignement professionnel et industriel.

L.

Laboratoire pour l'étude de la peste. V. Peste.

M.

Modèles industriels. V. Dessins et modèles industriels.

0.

Opérations électorales. V. Droit de vote.

Ρ.

Peste. Ordonnance concernant les laboratoires pour l'étude de la —, ainsi que la manière d'établir le diagnostic de cette maladie . . .

15

Postes. V. Règlement de transport. V. Administration des postes.

Professions médicales. V. Examens de maturité.

R.

67

Arrêté du Conseil fédéral complétant les dispositions du § 58 de l'Annexe V du — des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur suisses, entré en vigueur le 1er janvier 1894, et les dispositions du règlement pour

les transports militaires, entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 1895, en ce qui concerne le transport de la munition et des explosifs sur les chemins	Pages
de fer à traction électrique	221
IIIe appendice comprenant les prescriptions légales	
applicables aux chemins de fer électriques	
comme complément au § 58 de l'Annexe V	
au —	224
Relations postales. Arrangement concernant les —	
entre la Suisse et la Hongrie	99
S.	
Service d'instruction. V. Chevaux pour le service	
d'instruction.	
Souliers de marche et de quartier. Arrêté concer-	
nant la remise de — aux recrues et aux	
hommes incorporés de l'élite et de la landwehr	227
т.	
Transmission directe des actes judiciaires. Déclara-	
tion entre la Suisse et la Belgique concernant	
la —	127
w.	
Wurtemberg. V. Conventions postales.	
V. Administration des postes.	
Little of the control of the product.	